



EVOLUTION DE L'INFLATION DANS LA CEMAC A FIN MARS 2026 ET PERSPECTIVES A COURT ET MOYEN TERMES

1. Evolution récente

1.1. Analyse de l'inflation globale

Après être passé sous la norme communautaire au troisième trimestre 2025, le taux d'inflation sous-régional a continué de décélérer au premier trimestre 2026, avant de marquer un léger palier en mars ...

À fin mars 2026, l'inflation dans la CEMAC est restée sous la norme communautaire de 3 %, revenant de 4,0 % en mars 2025 à 1,4 % en mars 2026 (après 2,0 % en décembre 2025). En glissement annuel, le taux d'inflation a reculé à 1,0 % en mars 2026, contre 3,1 % un an auparavant, en légère hausse par rapport à 0,6 % en décembre 2025.

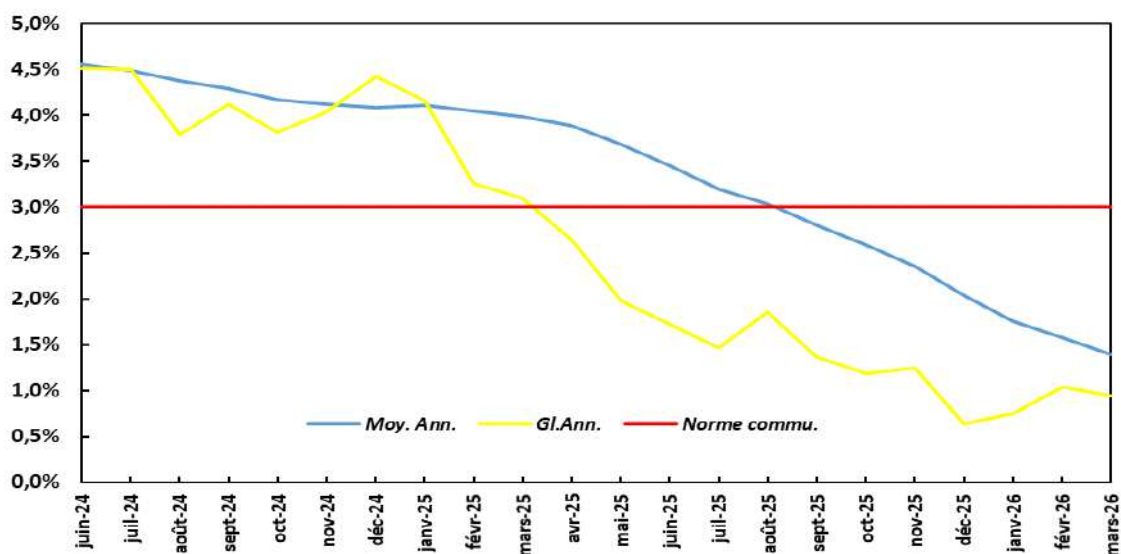
Sur le plan externe, la dynamique de l'inflation importée a découlé de la baisse des prix de l'énergie qui s'est poursuivie jusqu'en février 2026, ainsi que de ceux des produits alimentaires mondiaux. Dans la même veine, cette décélération a été accentuée par la baisse des coûts des importations du Congo en provenance de la République Démocratique du Congo et de l'Angola, suite à la dépréciation du Franc Congolais et du Kwanza, et de celles du Tchad en provenance de la Lybie, suite à la dépréciation du Dinar lybien par rapport au FCFA sur la période. En revanche, les pressions restent portées par le renchérissement des importations, notamment de carburants et des équipements du Cameroun et du Tchad en provenance du Nigéria, sous l'effet de l'appréciation du Naira.

Au plan interne, la décélération de l'inflation au premier trimestre 2026 s'explique par les bonnes campagnes agricoles au Cameroun et au Tchad conjuguées avec le maintien des mesures de lutte contre la vie chère et la poursuite du gel des prix à la pompe dans la plupart des pays de la CEMAC.

En revanche, la consommation privée est restée dynamique grâce aux recrutements publics et aux revenus générés par les filières aurifères principalement au Tchad et République Centrafricaine et cacaoyères au Cameroun, contribuant à atténuer la dynamique descendante des prix. Enfin, les perturbations de la chaîne logistique avec le blocage des activités de scanning des marchandises pendant un mois et demi au Port Autonome de Douala (PAD)¹ ont impacté les prix des produits du Cameroun, de la République Centrafricaine et du Tchad).

¹ A la fin de l'année 2025, une querelle juridique a opposé les opérateurs SGS et Transatlantic, et l'Etat du Cameroun a bloqué les activités portuaires notamment les importations des marchandises pour le Cameroun, le Tchad et la République Centrafricaine du 1^{er} janvier 2026 au 18 février 2026. Les activités de scanning des marchandises n'ont finalement repris que le 18 février 2026.

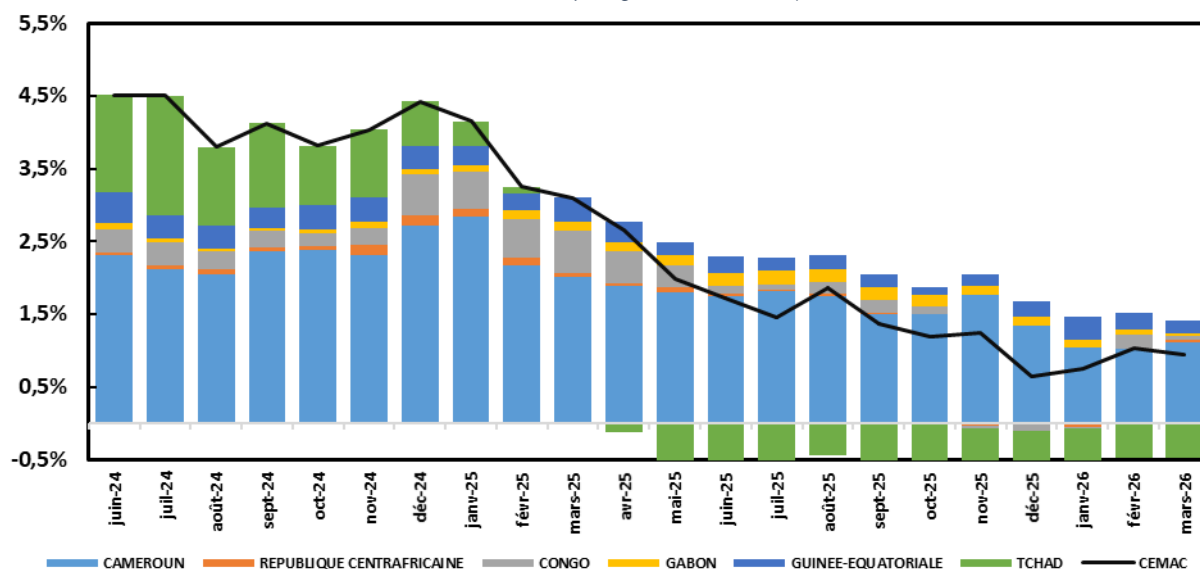
Graphique 1 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de juin 2024 à mars 2026



Sources : Administrations nationales et BEAC

En termes de contributions relatives par pays, en glissement annuel à fin mars 2026, le Cameroun avec un poids de 52,0 % de la consommation totale dans la CEMAC, continue de tirer l'inflation dans la Sous-région avec une contribution de 110,8 points, suivi de la Guinée-Equatoriale (17,0 points), de la République Centrafricaine (9,7 points), du Congo (5,3 points) et du Gabon (4,3 points). En revanche, le Tchad (-47,1 points) a continué à freiner l'inflation régionale à fin mars 2026.

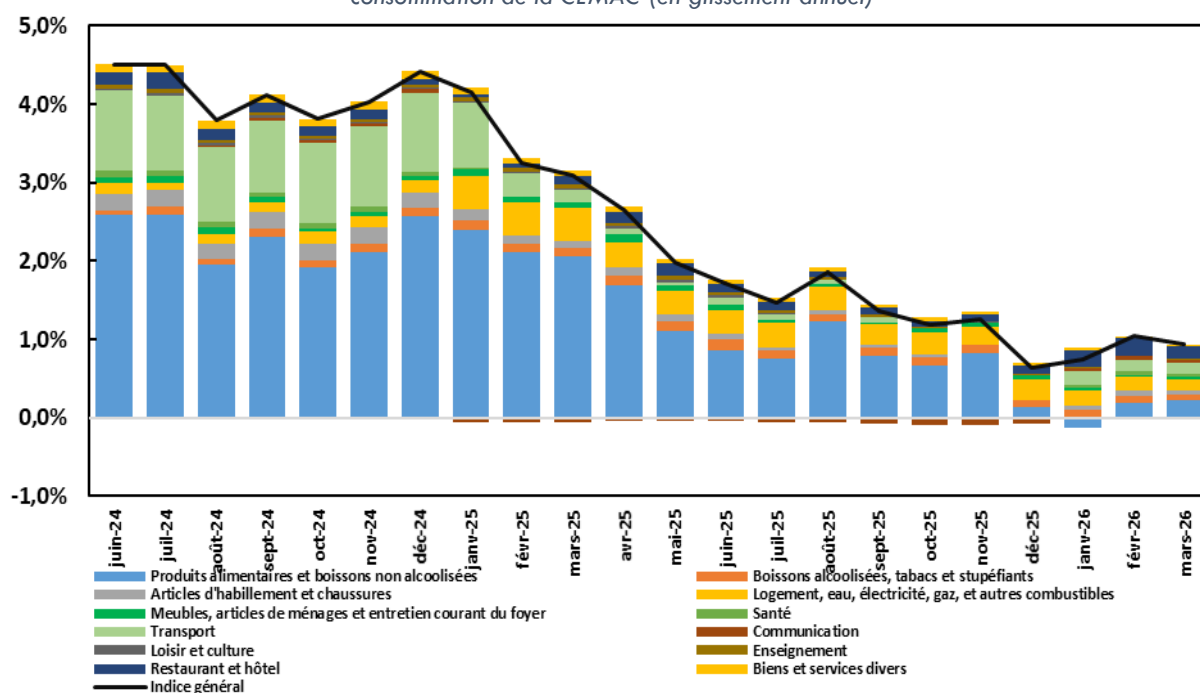
Graphique 2 : Contributions absolues des pays membres de CEMAC à l'évolution de l'indice des prix à la consommation (en -glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

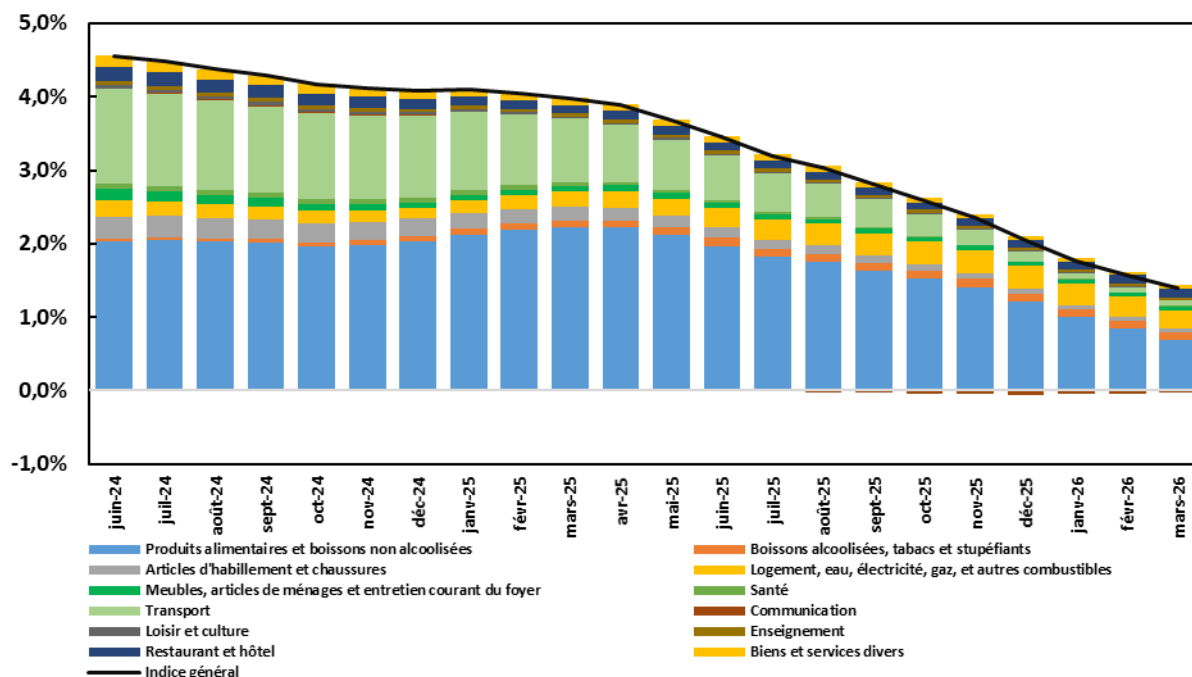
L'évolution de l'inflation en glissement annuel à fin mars 2026 a été tirée par les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (+ 0,4 point, contre + 2,1 points un an plus tôt), « restaurant et hôtel » (+ 0,1 point, comme un an auparavant), « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (+ 0,1 point, après + 0,4 point en mars 2025) et « transports » (+ 0,1 point, après + 0,2 point en mars 2025).

Graphique 3 : Contributions absolues des fonctions de consommation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Graphique 4 : Evolution des contributions absolues des fonctions de consommation à l'évolution de l'indice des prix à la consommation de la CEMAC (en moyenne annuelle)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

Comparée à ses principaux partenaires, la CEMAC a enregistré des *différentiels d'inflation* en moyenne annuelle globalement contrastés au premier trimestre 2026 par rapport au premier trimestre 2025. En effet, le différentiel vis-à-vis de l'UEMOA s'est dégradé (0,5 point, contre -0,7 point un an plus tôt) et de la Chine (0,9 point, contre 4,0 points). En revanche, la sous-région affiche des positions favorables face au

Nigéria (-16,9 points, après -26,9 points), aux États-Unis (-2,4 points, contre 2,1 points), à la zone euro (-0,8 point, contre 1,8 point) et à la Chine (-0,1 point, contre 3,0 points). Cette situation témoigne de la relative maîtrise des tensions inflationnistes dans la CEMAC.

Encadré 1 : La convergence de l'inflation dans la CEMAC à l'épreuve des chocs COVID19 et de la guerre en Ukraine

La convergence de l'inflation constitue un élément central du bon fonctionnement d'une union monétaire (Buseti, Forni, Harvey, Venditti (2006)). Elle conditionne l'efficacité de la politique monétaire unique et limite les déséquilibres de compétitivité. En effet, des écarts persistants entre États membres peuvent générer des tensions sur les taux de change réels, creuser les déséquilibres commerciaux et fragiliser la crédibilité de politique monétaire (Adama Combey et Comla Mally (2010), Ndiaye (2007) et de Bamba N. L, Diomande K. (1998)). Depuis 2020, les économies de la CEMAC ont été confrontées aux chocs de la COVID19 et de la guerre russo-ukrainienne qui ont respectivement entraîné un ralentissement économique et une hausse historique des prix des produits alimentaires et énergétiques.

Afin de permettre à la BEAC et aux États de jauger de l'efficacité de leurs actions, des analyses de la convergence de l'inflation dans la CEMAC devraient régulièrement être menées, à partir des indicateurs de dispersion (sigma-convergence), par rapport à la norme communautaire, la moyenne communautaire et la médiane de l'inflation.

L'analyse de cet indicateur en moyenne annuelle et en glissement annuel met en évidence trois phases distinctes : une convergence forte durant la crise COVID-19, une divergence marquée liée au choc inflationniste mondial de 2022, puis une convergence partielle mais fragile. Cet encadré analyse la dynamique de convergence de l'inflation dans la CEMAC sur la période décembre 2019 – décembre 2025, en vue d'identifier les périodes de tension et de dégager les enseignements pour la politique monétaire. Il s'articule autour de trois points, i) un rappel de la définition du concept de la sigma convergence de l'inflation, ii) évolution récente de la convergence de l'inflation dans la CEMAC, et les implications de politique économique (iii).

i) Aperçu sur la sigma convergence

La σ -convergence (sigma-convergence) pour l'inflation mesure la dispersion des taux d'inflation entre les États membres d'une union monétaire. Elle complète l'analyse de la β -convergence (qui examine si les pays à forte inflation rattrapent ceux à faible inflation) en évaluant si l'écart entre les situations nationales se réduit dans le temps. Elle permet d'apprécier le degré d'homogénéité des dynamiques de prix entre les États membres. L'indicateur retenu dans cette analyse est l'écart-type (σ) des taux d'inflation mensuels en moyenne annuelle et en glissement annuel entre les États membres et le seuil de convergence dans l'union monétaire est lorsque l'écart-type est inférieur à 1,5 point de pourcentage (norme usuelle dans les unions monétaires). Trois indicateurs de convergence aussi bien en moyenne annuelle qu'en glissement annuel vont être présentés dans cet encadré notamment par rapport à la norme communautaire, à la moyenne et à la médiane.

Tableau 1 : Les indicateurs de convergence de l'inflation dans la CEMAC

Indicateur	Définition	Interprétation
Convergence norme	Ecart à la norme communautaire (3 %)	Mesure le respect du critère de convergence
Convergence moyenne	Ecart à la moyenne	Converge vers la moyenne communautaire
Convergence médiane	Ecart à la médiane	Converge vers la médiane communautaire qui est moins sensibles aux valeurs extrêmes

ii) Évolution récente de la convergence de l'inflation dans la CEMAC

L'analyse de la convergence de l'inflation en moyenne annuelle et en glissement annuel sur la période décembre 2019-décembre 2025 fait ressortir trois phases distinctes : une convergence forte durant la crise COVID-19, une divergence marquée liée au choc inflationniste mondial de 2022, puis une reconvergence partielle mais fragile.

Phase de convergence (2020–2021)

Les données indiquent une baisse rapide de la dispersion inflationniste durant la pandémie. Cette évolution traduit un choc global de demande affectant simultanément l'ensemble des économies de la CEMAC. Les mesures de confinement, la contraction de l'activité et la baisse des prix internationaux ont contribué à homogénéiser les dynamiques inflationnistes. Toutefois, cette convergence demeure conjoncturelle et ne reflète pas une harmonisation structurelle.

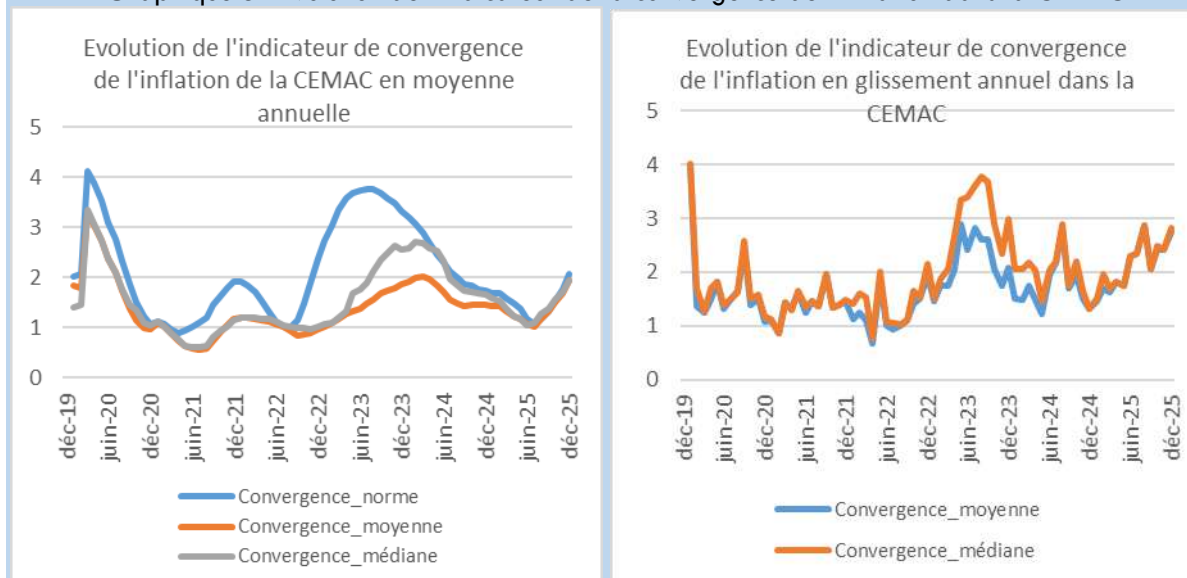
Phase de divergence (2022–2023)

La période post-COVID est marquée par une divergence significative. La dispersion de l'inflation augmente fortement, atteignant des niveaux proches de 3,7 en 2023. Cette évolution s'explique par le choc d'offre lié à la guerre en Ukraine, notamment via les prix de l'énergie et des denrées alimentaires et sur le plan interne à la révision à la hausse des prix des carburants dans certains pays à l'exception du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Les effets de ce choc sont asymétriques selon les pays, et fonction de leur dépendance énergétique et de leur structure économique. Par ailleurs, la non synchronisation de la décision des Etats de relever les prix à la pompe, notamment sur le niveau, le rythme et l'ampleur a accentué cette divergence.

convergence partielle (2024–2025)

À partir de 2023, une réduction progressive de la dispersion est observée. Elle se poursuit sur la période sous revue, traduisant un effet différé du resserrement des politiques monétaires, une stabilisation des prix internationaux et le maintien par les Etats des mesures de lutte contre la vie chère. Toutefois, les niveaux de dispersion indiquent une convergence incomplète qui se dégrade d'ailleurs à partir de juin 2025 en moyenne annuelle, et janvier 2025 en glissement annuel.

Graphique 5 : Evolution de l'indicateur de la convergence de l'inflation dans la CEMAC



Source : Calcul des services de la BEAC

Il ressort de ces graphiques que, la CEMAC a connu suivant les indicateurs retenus deux épisodes de non-convergence (début 2020 et 2022-2023). Depuis novembre 2023, l'indicateur de convergence reste durablement inférieure à 3 %, signe d'un retour à la convergence. La période 2022-2023 a vu émerger des divergences significatives entre États membres, avec des pays plus vulnérables aux chocs énergétiques et alimentaires. Depuis 2024, la dispersion s'est nettement réduite. L'indicateur de la convergence est passé sous 2 % à partir de juin 2024, confirmant l'ancrage des anticipations d'inflation. La tendance est désormais à la stabilisation autour de 1,5-1,7 %, ce qui est cohérent avec une zone de confort pour la politique monétaire.

iii) Implications de politique économique pour la BEAC et les Etats de la CEMAC

La divergence inflationniste complique la conduite de la politique monétaire unique en réduisant l'homogénéité de sa transmission. Elle peut également engendrer des déséquilibres de compétitivité. Dans ce contexte, un renforcement de la coordination des politiques budgétaires et des réformes structurelles apparaît nécessaire pour soutenir la convergence.

Le tableau ci-après récapitule les implications de la convergence pour les actions de la BEAC et des Etats :

Période	Signal	Action recommandée
2020 (T1-T2)	Choc temporaire	Tolérance, communication claire sur la nature transitoire du choc.
2022-2023 (T1 à T3)	Fortes tensions inflationnistes mais de manière hétérogène	Resserrement monétaire progressif, coordination budgétaire pour éviter les effets de second tour.
Fin 2023-2024	Inflexion	Maintenir une orientation restrictive jusqu'à ce que l'indicateur de convergence repasse sous 2 % durablement.
2025	Retour à la convergence	Assouplissement très graduel si les anticipations restent ancrées ; surveiller les divergences nationales.

En définitive, l'union monétaire a traversé deux épisodes de tensions inflationnistes majeurs (les six premiers mois de 2020 et la période 2022-2023). Depuis la fin de 2023, tous les indicateurs de convergence sont orientés à la baisse. En décembre 2025, la sigma convergence en moyenne annuelle suivant la norme (1,58 %), la moyenne (1,47 %) et la médiane (1,71 %) indique un net ralentissement et les glissements annuels se sont stabilisés autour de 1,7 %. La convergence de l'inflation est donc rétablie. La priorité est désormais de consolider cet acquis par une politique monétaire encore vigilante et par une coordination budgétaire renforcée pour éviter que des chocs asymétriques ne creusent à nouveau les écarts entre Etats membres. Enfin, un suivi rapproché des pays les plus vulnérables aux chocs externes devrait permettre d'anticiper la déviation des indicateurs de convergence de l'inflation dans la CEMAC. En particulier, les effets de la guerre au Moyen Orient qui a entraîné le blocage du Détroit d'Ormuz et dont les effets devraient être similaires à celui de l'Ukraine devraient constituer une source d'inflation./-

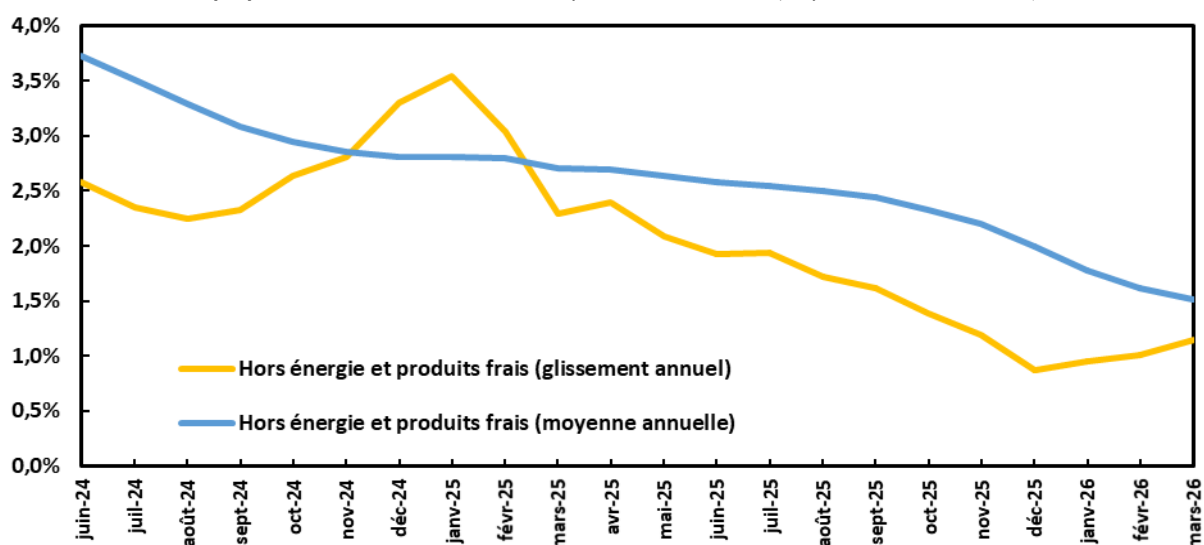
1.2. Analyse des nomenclatures secondaires

1.2.1. Dynamique de l'inflation sous-jacente

... L'inflation sous-jacente a continué de ralentir au premier trimestre 2026...

L'inflation sous-jacente, en moyenne annuelle, a reculé à 1,5 % en mars 2026 (après 2,0 % en décembre 2025 et 2,7 % un an plus tôt). En glissement annuel, elle s'est établie à 0,9 %, contre 2,3 % en mars 2025. Cette évolution traduit l'absence de fortes tensions sur la demande intérieure et montre que les effets de second tour des chocs passés (énergie, fret) causés par de la guerre en Ukraine sont désormais bien absorbés.

Graphique 6 : Evolution de l'inflation sous-jacente de la CEMAC (de juin 2024 à mars 2026)



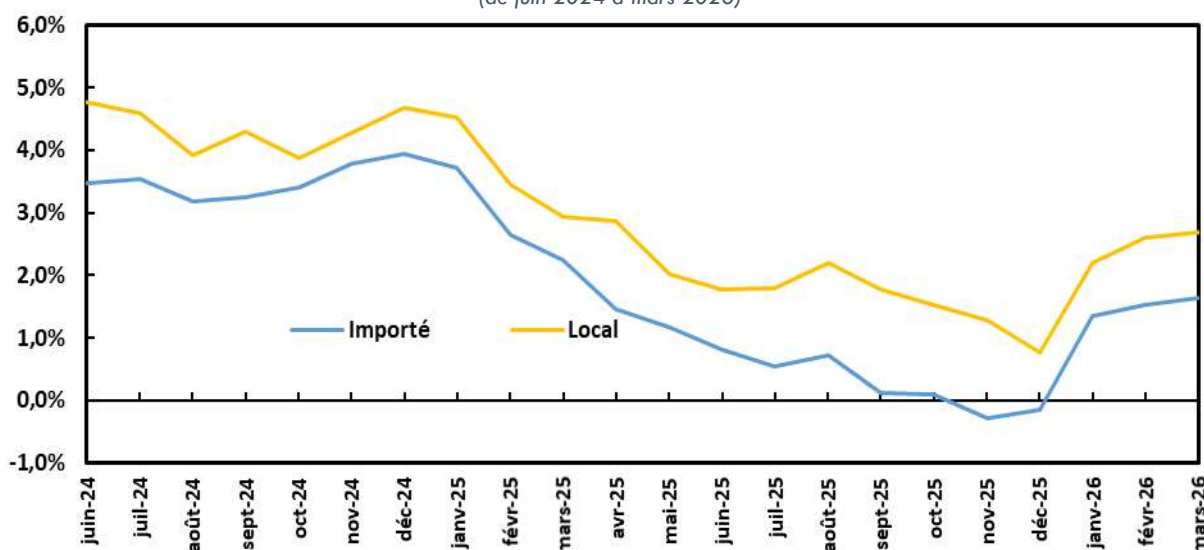
Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

1.2.2. Inflation importée et inflation d'origine locale

... l'inflation d'origine locale est demeuré le principal déterminant de l'inflation dans la CEMAC au premier trimestre 2026 ...

L'inflation d'origine locale (70,3 % du panier) a poursuivi sa décélération. Ainsi, en moyenne annuelle, elle est revenue de 4,1 % en mars 2025 à 1,6 % en mars 2026 ; et en glissement annuel, de 2,9 % à 2,7 % sur la même période. L'inflation importée a également ralenti en moyenne annuelle, de 3,4 % en mars 2025 à 0,7 % un an plus tard ; et en glissement annuel de 2,9 % à 1,2 % sur la même période.

Graphique 7 : Evolution comparée en glissement annuel de l'inflation locale et importée de la CEMAC (de juin 2024 à mars 2026)



Source : BEAC, à partir des données des administrations nationales

1.2.3. Prix des produits du primaire, du secondaire et du tertiaire

... les prix des produits du secteur primaire demeurent le principal déterminant de l'inflation dans la CEMAC ...

Au terme du premier trimestre 2026, seule l'inflation des produits du secteur primaire est demeurée au-dessus de la norme communautaire à 3 %. En moyenne annuelle, le taux d'inflation des produits du primaire est redescendu de 7,4 % en mars 2025 à 2,7 % en mars 2026, et, en glissement annuel, de 6,6 % à 2,1 %. Entre mars 2025 et mars 2026, l'inflation des produits du secteur secondaire en moyenne annuelle est revenue de 2,2 % à 1,0 %, et, en glissement annuel de 2,5 % à 0,7 %. Au niveau des services, le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 1,5 % en mars 2026 contre 3,0 % en mars 2025, et, en glissement annuel à 1,2 % en mars 2026, contre 1,5 % en mars 2025, tiré principalement par la fonction « transports ».

1.3.4. Inflation selon le degré de durabilité des biens

... les prix des produits non durables, avec un poids de 48,6 %, ont continué d'être la principale source de l'inflation des pays de la CEMAC...

Suivant la durabilité des produits, le taux de progression, en moyenne annuelle, des prix des biens non durables (poids 48,6 %) est revenu de 4,6 % en mars 2025 à 1,7 % en mars 2026, celui des biens semi-durables de 3,4 % à 0,2 %, et celui des biens durables de 2,1 % à 0,4 %. En glissement annuel, les prix des biens durables ont reculé de 0,7 % en mars 2026, après + 3,1 % en mars 2025, ceux des biens semi-durables ont ralenti à 0,2 % en mars 2026 contre 3,4 % un an plus tôt, ainsi que ceux des biens non durables (1,7 % en mars 2026, contre 4,6 % en mars 2025).

2. Perspectives à court et moyen termes

Le conflit au Moyen-Orient a interrompu le processus mondial de désinflation observé depuis 2023. En effet, le choc énergétique provoqué par le conflit avec l'Iran et la fermeture du détroit d'Ormuz, constitue l'une des perturbations énergétiques les plus importantes depuis la crise ukrainienne de 2022, provoquant une flambée des cours du pétrole brut (Brent dépassant 100 dollars le baril en mars 2026) et un renchérissement du fret maritime (indice Baltic Dry en moyenne mensuelle à 2 047 points, contre 1 119,77 points en mars 2025, soit une hausse marquée de +82,8 %).

L'envolée des cours du brut devrait contribuer à renflouer les caisses des pays exportateurs (Gabon, Congo, Cameroun, Tchad, Guinée équatoriale), mais faire mécaniquement grimper le coût d'importation des produits pétroliers raffinés, dont la zone est structurellement déficitaire.

Les principaux canaux de transmission de ce choc sont les suivants :

- les produits pétroliers raffinés : les *crack spreads* (écarts entre brut et produits blancs) qui ont explosé pour le diesel et l'essence à fin avril 2026 impacteraient les pays de la CEMAC, importateurs nets des hydrocarbures, qui risquent d'augmenter les prix à la, si la charge de la subvention de l'Etat devient insupportable ;
- le fret maritime : l'indice *Baltic Dry* pour le vrac sec non emballé (les céréales, les produits des mines, etc.) a plus que doublé à 133 % en mai 2026 par rapport à mai 2025 et le fret pour les tankers pétroliers a triplé sur la même période. Les biens de consommation importés (électronique,

textile, quincaillerie, une partie des produits alimentaires) devraient renchérir à partir du troisième trimestre 2026 ;

- les engrais et produits alimentaires : l'indice FAO des prix alimentaires a augmenté de 1,6 % en avril (troisième hausse consécutive), porté par les huiles végétales (+5,9 %) et les céréales (+0,8 %). Les engrais, dont une partie transitait par Ormuz, voient aussi leurs prix grimper fortement. L'indice global des prix des engrais de la Banque mondiale a enregistré en avril 2026 une hausse vertigineuse de 61,5 % sur un an, ce qui pèsera sur la campagne agricole 2026-2027, et influencerait même les prix des produits stockés.

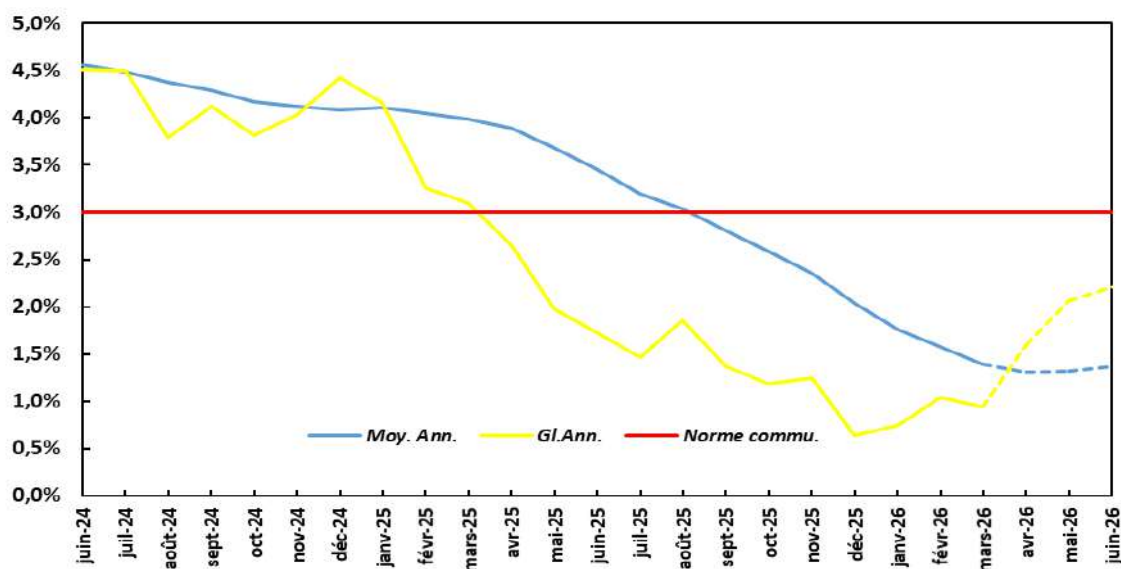
Toutefois, le déclenchement du conflit Iran-Israël et la fermeture du détroit d'Ormuz à partir de mars 2026 ne devraient pas produire pleinement leurs effets sur l'inflation dans la CEMAC au deuxième trimestre, en raison du décalage typique de 3 à 18 mois² qu'il existe en général selon les services de la BEAC, pour voir apparaître les premiers effets avec un effet maximal entre le 12^{ème} et le 18^{ème} mois, avant de d'entamer une dissipation progressive.

2.1. Perspectives à court terme

... L'inflation dans la CEMAC sur un plateau au deuxième trimestre 2026 mais toujours en dessous de la norme communautaire ...

Les prévisions à fin juin 2026³ tablent sur une stabilisation de l'inflation, mettant un terme à la dynamique descendante enclenchée depuis septembre 2025. Ainsi, en moyenne annuelle, le taux d'inflation sous-régional reviendrait de 3,5 % en juin 2025 à 1,4 % en juin 2026, comme en mars 2026. En revanche, en glissement annuel, le taux d'inflation demeurerait en hausse à 2,6 % à fin juin 2026, après 1,0 % en mars 2026, contre 1,7 % en juin 2025.

Graphique 10 : Evolution de l'inflation dans la CEMAC de juin 2024 à juin 2026



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

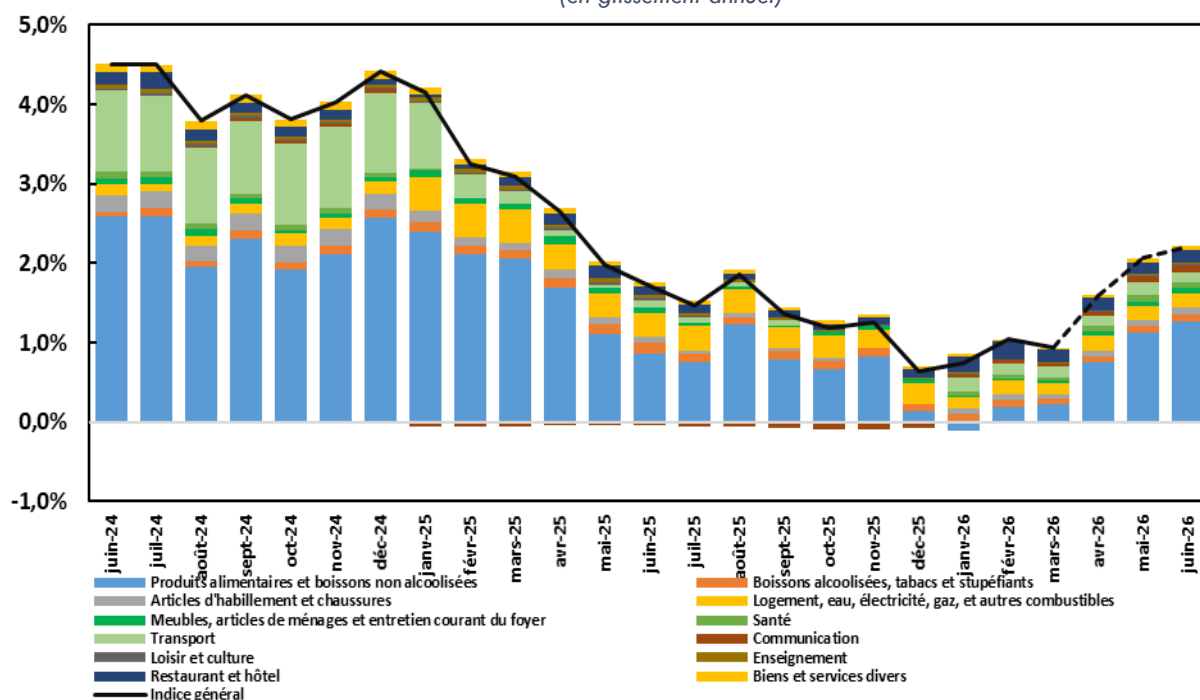
² C'est la période écoulée entre les commandes, le transport et de stockage des marchandises.

³ Les services de la Banque Centrale réalisent l'exercice de prévision par les approches *Short-Term Inflation Forecast (STIF)* à partir des dernières réalisations fournies par les INS.

Cette dynamique de l'inflation au deuxième trimestre 2026 resterait portée au niveau externe principalement par le renchérissement des produits (carburants, lubrifiants, équipements, etc.) en provenance du Nigéria, sous l'effet de l'appréciation du Naira.

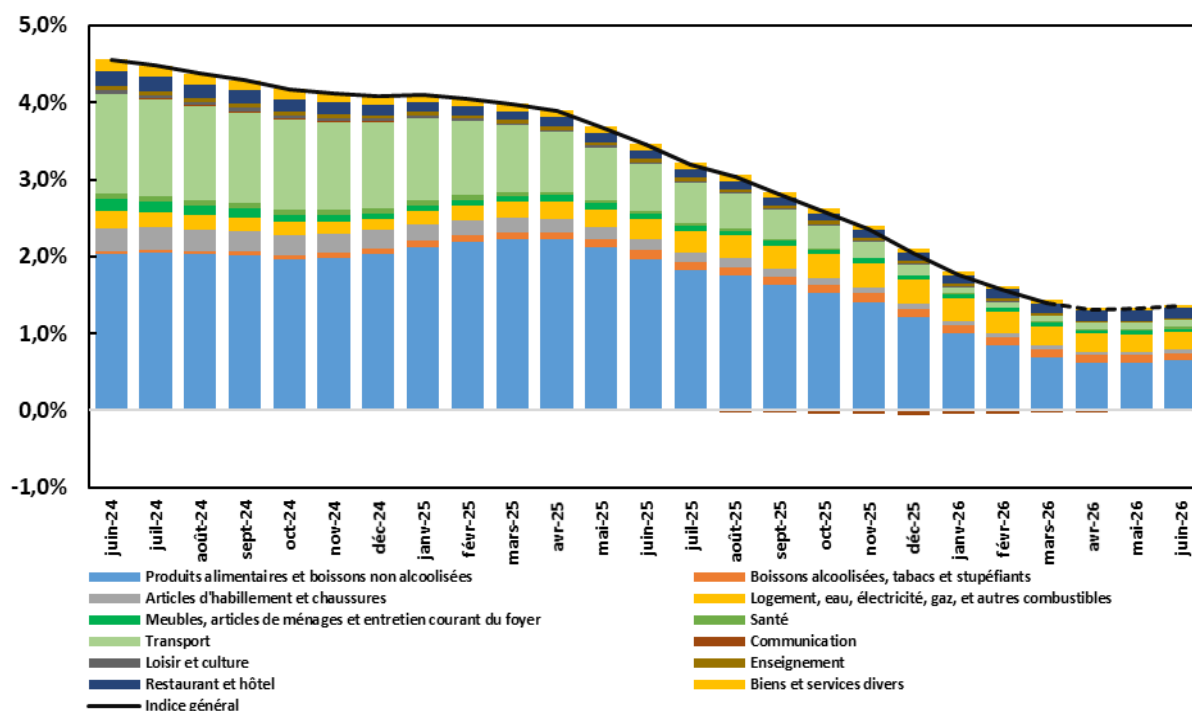
Au niveau sous-régional, la consommation privée devrait rester dynamique du fait notamment des revenus générés par les filières aurifères et cacaoyères et les effets du relèvement des prix des carburants à la pompe en Guinée Equatoriale intervenue en début juin 2026. Toutefois, cette dynamique devrait être atténuée par une meilleure offre des produits vivriers sur les marchés, en raison des bonnes campagnes agricoles au Cameroun et au Tchad.

Graphique 12 : Contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC (en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

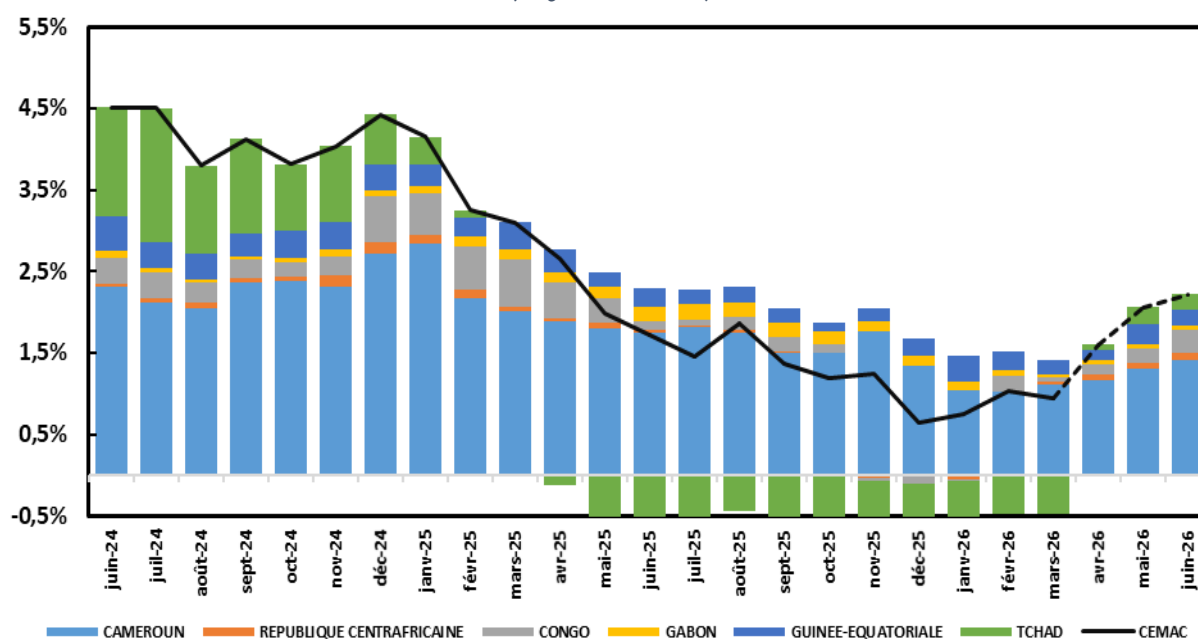
Graphique 13 : Contributions des fonctions de consommation au taux d'inflation de la CEMAC
(en moyenne annuelle)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

Pour les prix, en glissement annuel, la dynamique de l'inflation projetée à fin juin 2026 serait essentiellement portée par les fonctions : « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,6 point, contre 0,9 point un an auparavant), « logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (0,2 point contre 0,3 point un an auparavant) et « transports » (0,2 point, contre 0,1 point un an auparavant).

Graphique 14 : Contributions absolues par pays à l'évolution de l'indice des prix à la consommation
(en glissement annuel)



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales

Par pays, les contributions à l'inflation en glissement annuel à fin juin 2026, se présentent comme suit : Cameroun (75,6 points), Congo (19,8 points), Guinée Equatoriale (8,4 points), Gabon (4,8 points), République Centrafricaine (5,4 points) et Tchad (-14,0 points).

S'agissant des perspectives à court terme de l'inflation sous-jacente, la trajectoire descendante observée depuis deux années consécutives se poursuivrait au terme du deuxième trimestre 2026. Ainsi, le taux d'inflation sous-jacente en moyenne annuelle s'établirait à 1,3 %, contre 2,6 % un an plus tôt. En glissement annuel, le taux d'inflation sous-jacente repartirait à la hausse à 1,3 % en juin 2026, contre 0,9 % en mars 2026 et 1,9 % en juin 2025.

Au niveau des autres nomenclatures secondaires, les prévisions à court terme indiquent que le taux d'inflation d'origine locale, en moyenne annuelle, ralentirait à 1,5 % en juin 2026, contre 3,6 % en juin 2025, et, en glissement annuel, reviendrait de 1,8 % en juin 2025 à 2,7 % en juin 2026, après 1,2 % en mars 2026. De son côté, le taux d'inflation importée se situerait, en moyenne annuelle, autour de 0,5 % en juin 2026, contre 2,8 % un an plus tôt, et, en glissement annuel, s'accélérerait nettement à 1,5 % en juin 2026, après 0,8 % un an plus tôt.

Par secteur d'activités, le taux d'inflation des produits du secteur *primaire* poursuivrait sa descente, en moyenne annuelle, à 2,6 % en juin 2026, contre 6,7 % un an auparavant. En outre, l'inflation des *services* ralentirait davantage, en moyenne annuelle, revenant de 2,5 % en juin 2025 à 1,4 % en juin 2026. L'inflation des produits du secteur *secondaire* reviendrait de 2,0 % en juin 2025 à 1,1 % un an plus tard. Enfin, suivant le degré de durabilité des biens, bien qu'en ralentissement, les prix des biens non-durables continueraient d'enregistrer la plus importante baisse au terme du deuxième trimestre 2026, avec un taux d'inflation en moyenne annuelle à 1,5 %, contre 4,4 % un an auparavant, suivi des biens semi- durables (0,6 %, après 2,2 % un an auparavant) et des biens durables (- 0,3 % contre 1,8 % douze mois plus tôt).

Encadré 2 : Leçons de la crise énergétique de 2022 pour la zone CEMAC

La période 2022-2023 a été marquée par une crise énergétique mondiale d'une ampleur inédite depuis les chocs pétroliers des années 1970. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, les sanctions financières et commerciales qui ont suivi, ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une flambée spectaculaire des prix du pétrole, du gaz naturel et des produits raffinés. Pour la zone CEMAC, cette crise est intervenue dans un contexte déjà fragilisé par la pandémie de COVID-19, une volatilité persistante des cours des matières premières et des marges de manœuvre budgétaires et monétaires limitées.

Bien que la CEMAC soit une région productrice et exportatrice de pétrole, elle n'a pas été épargnée par les répercussions négatives de cette crise. L'envolée des prix des carburants et des intrants énergétiques a alimenté l'inflation importée, renchéri le coût des transports et de la production, et pesé sur les équilibres extérieurs et budgétaires des États membres. Par ailleurs, les subventions aux produits pétroliers, largement utilisées pour amortir le choc sur les ménages et les entreprises, ont creusé les déficits publics et accru la pression sur les réserves de change.

Face à ce choc exogène d'une rare intensité, et en présence d'un autre similaire depuis le déclenchement du conflit au Moyen-Orient et du blocage du détroit d'Ormuz, la présente note vise à tirer les principales leçons de la crise énergétique de 2022 afin d'éclairer les actions futures des États de la CEMAC et de la BEAC. Elle examine dans un premier temps la vulnérabilité structurelle de la zone aux chocs énergétiques extérieurs, avant de présenter les situations respectives avant choc sur de l'inflation et sur le plan budgétaire. Elle analyse ensuite les réponses apportées par les États et la

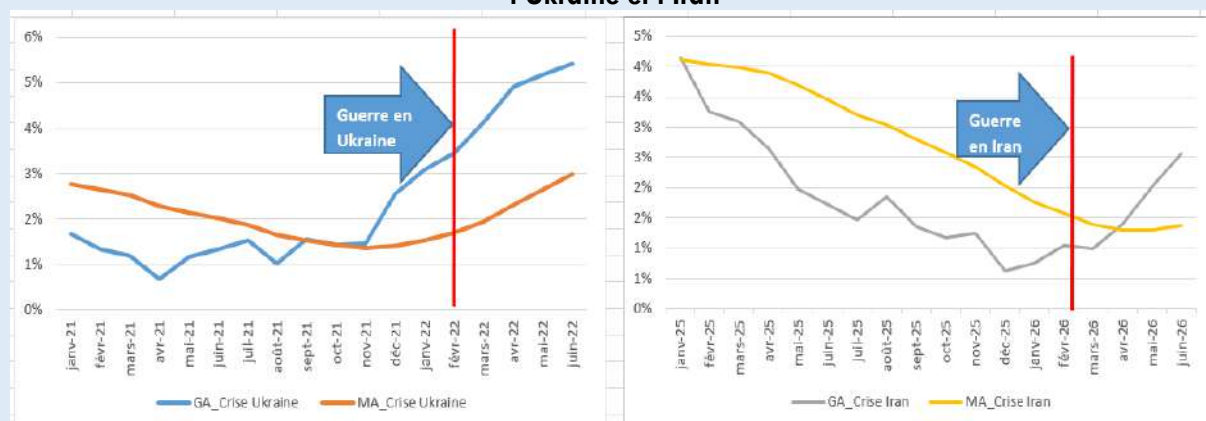
BEAC, avant de proposer des recommandations opérationnelles pour renforcer la résilience énergétique et macroéconomique de la région face aux crises futures.

2. Analyse comparée des situations avant choc

Face à ces vulnérabilités, les situations d'avant choc de la guerre en Ukraine et au moyen Orient sont assez différentes. Pour l'inflation, elle était défavorable en 2022 et au contraire favorable en 2026, et, sur le plan budgétaire, favorable avant 2022 et défavorable en 2026.

Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, l'inflation de la CEMAC s'inscrivait déjà dans une tendance ascendante (1,2 % en avril 2021 à 2,8 % en janvier 2022 en glissement annuel) en raison des effets de la reprise post-COVID-19. En 2022, la CEMAC avait subi une forte poussée inflationniste importée (pic à 7,0 % en glissement annuel en novembre 2022 et à 6,5 % en juin 2023 en moyenne annuelle).

Graphique 15 : Evolution comparée de l'inflation au début des chocs liés aux guerres de l'Ukraine et l'Iran



Source : BEAC

Aujourd'hui, les pressions inflationnistes sont moins élevées qu'en 2022, le taux d'inflation a décéléré sur deux années consécutives (3,3 % en février 2025 à 0,9 % en février 2026 en glissement annuel). A contrario, en cas de prolongement de ce choc au moins jusqu'au troisième trimestre 2026, l'inflation de la CEMAC pourrait ne plus être contenue et nécessiterait une intervention de la Banque centrale et des États comme en 2022.

Sur le plan budgétaire, il ressort clairement que la situation antérieure au choc de la guerre en Ukraine était plus favorable que celle liée au conflit au Moyen-Orient. En effet, le choc énergétique de 2022 est survenu pendant une phase de consolidation budgétaire, marquée par un déficit du solde budgétaire (base engagement, hors dons) de 1 034,5 milliards de FCFA, soit l'équivalent de -1,7 % du PIB. En revanche, la guerre au Moyen-Orient intervient dans un contexte de réduction des marges budgétaires des États de la CEMAC, avec un déficit du solde budgétaire (base engagement hors dons) qui a plus que triplé pour atteindre 3 825,8 milliards de FCFA, soit -4,8 % du PIB en 2025.

Par conséquent, les États devraient se retrouver affaiblis pour faire face à cette crise, contrairement à la situation de 2022, et être contraints de ne pas maintenir plus longtemps les subventions des prix des carburants à la pompe. Cette dégradation s'explique, d'une part, par le fait que les cours du pétrole ne sont pas montés aussi haut qu'en 2022 (pic atteint en juin 2022 avec un cours du baril de Brent à 122,71 dollars, contre 117,29 dollars en avril 2026), ce qui ne permet pas de générer un excédent de ressources budgétaires ; d'autre part, la production pétrolière, qui s'élevait à 40 millions de tonnes en 2021, est supérieure à celle de 2025 (38,2 millions de tonnes), limitant ainsi les recettes supplémentaires.

3. Réponses apportées par les États et la BEAC

Face à la crise énergétique de 2022, la réponse des États a principalement consisté à recourir massivement aux subventions pour préserver le pouvoir d'achat de leurs populations, au prix d'une dégradation budgétaire. En effet, le coût total des subventions aux carburants dans la zone CEMAC a

atteint environ 2 700 milliards de FCFA (près de 4,5 milliards USD) en 2022, soit l'équivalent de 4,2 % du PIB régional. Ces dépenses ont fortement accru les déficits budgétaires et la pression sur les marchés financiers domestiques, pour une efficacité limitée et des problèmes de ciblage. De même, des mesures de lutte contre la vie chère ont été prises par les États, notamment des exonérations fiscales et douanières sur certains produits de première nécessité.

De son côté, la BEAC a procédé à peine un mois après le déclenchement de la guerre en Ukraine à un resserrement monétaire graduel avec une hausse cumulée des taux directeurs de 150 points de base à raison de 50 points de base respectivement en mars 2022, en septembre 2022 et en mars 2023). Ce resserrement monétaire a poursuivi trois objectifs contenir les anticipations d'inflation et prévenir les effets de second tour, soutenir les réserves de change en limitant les sorties de capitaux et en améliorant la rémunération relative des actifs en FCFA et discipliner les finances publiques en renchérissant le coût du financement monétaire des déficits.

Cette crise a toutefois révélé l'absence d'une stratégie énergétique commune. En effet, chaque État a agi de son côté, sans mutualisation des achats de produits raffinés ni harmonisation des prix. Cette situation a privé la CEMAC des gains de la mutualisation qui auraient limité l'érosion des réserves de change du fait des coûts logistiques plus importants. Par ailleurs, des disparités importantes sont apparues : en février 2023, le prix du gazole à la pompe variait du simple à plus du double entre la Guinée Équatoriale (faible subvention) à 470 FCFA et le Cameroun (subvention massive) à 720 FCFA et la République Centrafricaine (suppression des subventions) à 1 450 FCFA. Ces écarts ont favorisé l'émergence de trafics transfrontaliers et de tensions commerciales.

Par ailleurs, les services de la BEAC (Rapport de Politique Monétaire, mars 2025) ont noté que la différence de timing dans la réaction des États pour contrer le choc symétrique relatif à la hausse des prix des cours des produits raffinés a expliqué, entre autres, l'écart entre la dynamique descendante de l'inflation dans les deux Zones : Les pays de l'UEMOA ont décidé de relever les prix dès l'année 2022, jusqu'en 2023, tandis que ceux de la CEMAC l'ont retardé d'un an pour le faire finalement en 2023 et 2024. En conséquence, les prix sont revenus sous la norme dès mars 2024 en UEMOA, six trimestres plus tôt que dans la CEMAC (septembre 2025), indication claire que les mesures d'ajustement doivent être prises à temps pour éviter de traîner plus longtemps avec les effets d'un choc.

4. Recommandation pour renforcer la résilience de la CEMAC face aux chocs énergétiques

Le renforcement de la résilience de la CEMAC face aux chocs énergétiques nécessite de procéder à une accélération de la diversification énergétique et réduire la dépendance aux produits raffinés. Cette dynamique procède de la réhabilitation des capacités de raffinage locales. A cet effet, il est plus qu'urgent de relancer la SONARA, accélérer les travaux d'implantation de la nouvelle raffinerie de CSTAR à Kribi et de l'acquisition d'un hydrocraqueur à la SOGARA pour accroître pour qu'elle raffine une part importante de son pétrole brut et couvre totalement le marché local avant d'exporter dans les autres pays de la CEMAC.

Par ailleurs, la CEMAC dispose d'un fort potentiel solaire, hydroélectrique et biomasse qui ne de demande qu'à être exploité. En effet, le Cameroun (barrage de Nachtigal), le Gabon (Kinguele Aval et centrales solaires) et le Congo (biomasse) offrent des cas d'école.

En vue de mettre ces projets en orbite, les États de la CEMAC et la BEAC devraient travailler conjointement pour trouver un mode de financement approprié et soutenable pour résorber cette situation qui bénéficierait énormément à la soutenabilité extérieure de la Communauté.

En définitive, la crise énergétique de 2022 a agi comme un test de résistance grandeur nature pour les économies de la CEMAC. Elle a révélé trois fragilités majeures : la dépendance paradoxale aux produits raffinés importés, l'inefficacité des subventions généralisées et leur coût budgétaire insoutenable et l'absence de coordination régionale et de stocks stratégiques. Les réponses apportées entre autres les subventions de grande ampleur de la part des États et le resserrement monétaire de la BEAC ont permis d'éviter une crise sociale et financière, mais elles ont aussi montré leurs limites. Les subventions ont grevé durablement les finances publiques, tandis que la politique monétaire, bien que nécessaire, n'agit que faiblement sur l'inflation importée. Pour l'avenir, la priorité doit être donnée à des réformes structurelles : diversification énergétique, rationalisation des subventions, création de stocks stratégiques régionaux. /-

2.2 Perspectives d'inflation à moyen terme

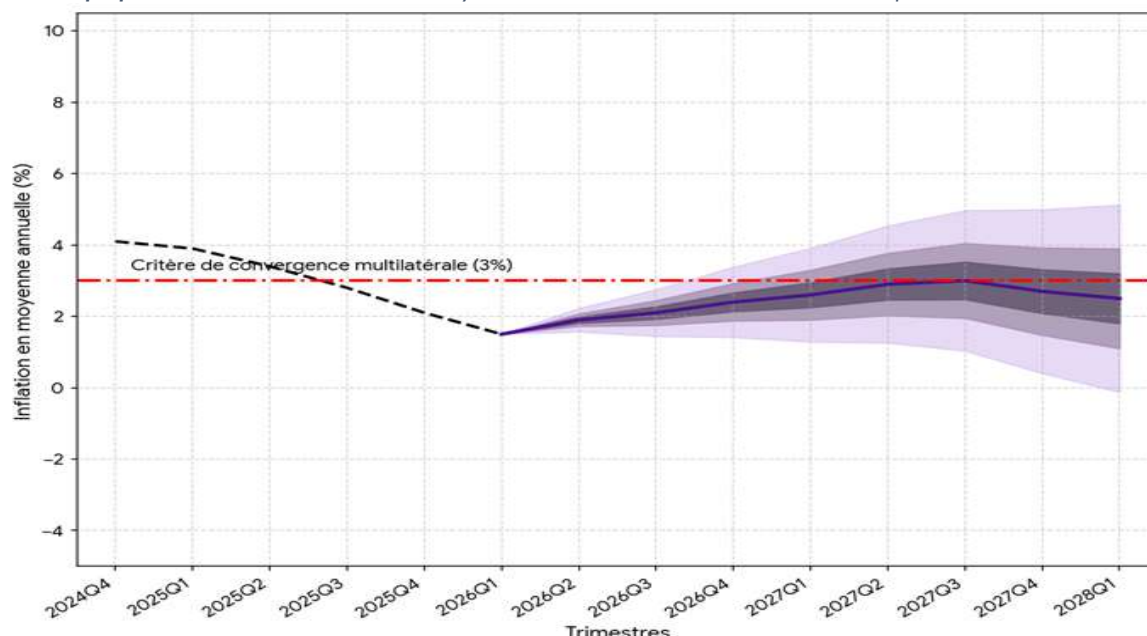
... le taux d'inflation de la CEMAC devrait repartir à la hausse, suite aux conséquences de la guerre en Iran, mais demeurer globalement sous la norme communautaire à moyen terme ...

Selon le *World Economic Outlook* du FMI (avril 2026), l'inflation globale mondiale devrait repartir à la hausse en 2026 avant de reprendre sa baisse en 2027, en raison des effets du déclenchement du conflit au Moyen-Orient supposés pour l'instant limités en durée et en portée. L'augmentation de l'inflation devrait être particulièrement marquée dans les économies émergentes et en développement. En effet, le bond des prix des hydrocarbures a fait exploser les prix de l'énergie en mars 2026, entraînant avec eux les prix des engrais, du fret et des produits alimentaires. Ainsi le taux d'inflation devrait s'élever à 4,4 % en 2026 avant de décliner à 3,7 % en 2027, contre 4,1 % en 2025.

Les prévisions d'inflation pour l'Afrique subsaharienne ont été revues à la hausse, sous l'effet conjugué des tensions géopolitiques et de la flambée des prix des matières premières. L'inflation médiane dans la région devrait passer de 3,4 % en 2025 à 5,0 % en 2026, avant de refluer à 4,5 % en 2027. Selon le FMI, un conflit prolongé au Moyen-Orient ajouterait 2,4 points de pourcentage à l'inflation régionale.

Pour la CEMAC, l'inflation moyenne demeurerait au-dessous de la cible communautaire de 3 %, mais révisée légèrement à la hausse par rapport aux prévisions de décembre 2025, autour de 2,4 % en 2026, 3,0 % en 2027, 2,7 % en 2028 (après 2,1 % en 2025). (Voir fan chart ci-après)

Graphique 16 : Prévision de l'inflation en moyenne annuelle dans la CEMAC à l'horizon du quatrième trimestre 2028Q4



Source : BEAC, à partir des données des Administrations nationales.

Note : Les bandes représentent respectivement les intervalles de prévision de 30 %, 60 % et 90% (de la plus foncée à la plus claire).

Dans un contexte de résurgence des tensions géopolitiques mettant fin à la dynamique d'accalmie observée en 2025, suite au déclenchement de la guerre entre

Israël (soutenu par les États-Unis) et la République islamique d'Iran, ces perspectives de l'inflation seraient alimentées au plan externe par la volatilité des cours internationaux de l'énergie, des engrais et des produits alimentaires. Une prolongation des tensions au Moyen-Orient pourrait maintenir les prix du pétrole, du gaz, du fret maritime et des intrants agricoles à des niveaux élevés, avec des effets de second tour sur les coûts de transport, de production et de distribution dans la CEMAC.

Sur le plan interne, les pressions inflationnistes demeureraient soutenues par les effets :

- la dégradation de certaines infrastructures routières et logistiques, qui renchérirait les coûts d'acheminement des produits vers les marchés ;
- les tensions persistantes sur l'énergie, les carburants et certains services de transport, qui pèseraient sur les coûts de production et de transport dans plusieurs pays ;
- les ajustements fiscaux et tarifaires destinés à renforcer la mobilisation des recettes publiques, mais susceptibles d'avoir des effets temporaires sur les prix.

Toutefois, les tensions sur les prix pourraient être contenues à moyen terme par l'amélioration de l'offre agricole locale (sous réserve d'un climat favorable), la poursuite des investissements infrastructurels de stockage, le renforcement de la surveillance des marchés, et la diversification progressive des sources d'approvisionnement.

ANNEXES⁴

Inflation en glissement annuel

POSTES DE CONSOMMATION	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5,7%	5,1%	5,0%	4,0%	2,4%	1,8%	1,6%	2,8%	1,6%	1,5%	1,9%	0,1%	-0,3%	0,6%	0,8%	1,6%	2,9%	4,6%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	4,5%	3,8%	4,0%	4,9%	4,6%	4,8%	3,7%	3,6%	3,7%	4,0%	3,5%	3,4%	3,5%	2,9%	2,8%	3,2%	1,6%	2,4%
Articles d'habillement et chaussures	1,5%	1,3%	1,2%	1,1%	0,8%	0,5%	0,5%	0,5%	0,2%	0,1%	-0,2%	-0,3%	0,9%	0,8%	0,5%	0,6%	0,8%	1,0%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	4,4%	4,2%	4,2%	3,4%	2,9%	2,9%	3,2%	3,0%	2,6%	2,9%	2,4%	2,5%	1,4%	1,5%	1,2%	2,5%	2,6%	2,6%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	1,8%	1,6%	1,6%	1,8%	1,3%	1,1%	0,7%	0,5%	0,1%	0,8%	0,9%	1,1%	0,5%	0,5%	0,6%	0,4%	0,9%	1,0%
Santé	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	-0,4%	-0,4%	-0,2%	-0,6%	-0,5%	-0,4%	-0,3%	1,2%	1,1%	1,1%	1,1%	1,3%	1,5%
Transport	7,8%	2,7%	1,3%	0,6%	0,1%	0,7%	0,4%	0,4%	0,4%	-0,2%	-0,1%	-0,2%	1,6%	1,3%	1,1%	1,6%	1,5%	1,9%
Communication	-1,6%	-1,5%	-1,6%	-1,2%	-1,5%	-1,5%	-1,5%	-1,6%	-2,1%	-2,2%	-2,3%	-1,9%	1,1%	1,1%	1,0%	0,8%	0,9%	1,0%
Loisir et culture	0,8%	0,9%	0,7%	1,2%	0,8%	0,7%	0,6%	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	-0,3%	-0,7%	-0,5%	-0,4%
Enseignement	1,9%	1,8%	2,0%	1,6%	1,8%	1,4%	1,2%	1,2%	0,8%	0,7%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,5%	0,3%	0,4%
Restaurant et hôtel	0,4%	0,6%	1,5%	1,7%	2,0%	1,1%	1,3%	0,9%	1,0%	0,9%	1,0%	1,3%	2,9%	2,8%	1,8%	0,8%	0,3%	0,6%
Biens et services divers	2,1%	1,7%	1,6%	1,6%	1,3%	1,1%	1,2%	1,1%	0,9%	1,0%	0,5%	0,7%	0,9%	0,6%	0,8%	0,5%	0,7%	0,8%
Indice général	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,6%
Nomenclatures secondaires																		
Energie	12,1%	8,2%	7,6%	6,3%	4,9%	5,1%	5,4%	5,2%	4,4%	4,4%	3,9%	4,0%	0,7%	0,8%	1,2%	2,5%	3,1%	3,8%
Produits frais	7,8%	7,3%	7,4%	7,0%	4,9%	4,0%	3,0%	4,9%	3,4%	4,1%	3,7%	2,5%	0,9%	1,7%	2,6%	2,4%	5,5%	5,9%
Hors énergie et produits frais (glissement annuel)	3,5%	3,0%	2,3%	2,4%	2,1%	1,9%	1,9%	1,7%	1,6%	1,4%	1,2%	0,9%	1,0%	1,0%	0,9%	1,2%	1,3%	1,5%
Importé	3,7%	2,6%	2,2%	1,5%	1,2%	0,8%	0,5%	0,7%	0,1%	0,1%	-0,3%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,3%	1,3%	1,1%	1,6%
Local	4,5%	3,4%	2,9%	2,9%	2,0%	1,8%	1,8%	2,2%	1,8%	1,5%	1,3%	0,8%	0,6%	1,1%	1,2%	1,3%	2,2%	2,8%
Durable	3,8%	0,9%	0,3%	-0,7%	-0,8%	-0,9%	-0,5%	-0,7%	-0,7%	-1,0%	-1,2%	-1,4%	0,0%	0,1%	-0,1%	1,4%	0,6%	0,6%
Non-durable	5,1%	4,6%	4,7%	4,3%	2,8%	2,3%	1,8%	2,6%	1,7%	1,6%	1,3%	0,5%	-0,1%	0,7%	1,0%	1,4%	2,6%	2,8%
Semi-durable	3,4%	2,1%	1,0%	0,3%	-0,1%	-0,3%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,1%	0,5%	0,2%	0,2%	1,3%	1,4%	1,5%
Services	3,2%	2,3%	1,5%	1,9%	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,2%	1,1%	1,3%	1,7%	1,6%	1,2%	1,2%	1,4%	1,6%
Primaire	7,9%	6,9%	6,6%	6,6%	4,4%	3,5%	2,3%	3,6%	1,9%	2,9%	2,9%	1,5%	-0,2%	1,0%	2,1%	2,3%	5,1%	5,4%
Secondaire	3,1%	2,6%	2,5%	1,7%	0,9%	0,6%	1,3%	1,5%	1,5%	1,0%	0,5%	0,3%	1,0%	1,1%	0,7%	1,5%	1,3%	1,5%
Tertiaire	3,2%	2,3%	1,5%	1,9%	1,9%	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,2%	1,1%	1,3%	1,7%	1,6%	1,2%	1,2%	1,4%	1,6%
Hors Alimentation	2,8%	1,8%	1,7%	1,5%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	1,4%	1,3%	1,1%	1,2%	1,2%	1,4%

⁴ En rouge, nous avons les prévisions car au moment de la rédaction de la note, ces informations n'étaient pas encore disponibles au niveau des institutions en charge des Statistiques.

Inflation moyenne annuelle

POSTES DE CONSOMMATION	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5,4%	5,5%	5,6%	5,5%	5,2%	4,8%	4,4%	4,2%	3,9%	3,6%	3,3%	2,8%	2,3%	1,9%	1,6%	1,4%	1,4%	1,6%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	3,1%	3,3%	3,4%	3,6%	3,9%	4,0%	4,0%	4,1%	4,1%	4,1%	4,1%	4,0%	3,9%	3,9%	3,8%	3,6%	3,4%	3,2%
Articles d'habillement et chaussures	3,0%	2,8%	2,6%	2,4%	2,2%	2,0%	1,7%	1,6%	1,3%	1,1%	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,5%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1,9%	2,1%	2,3%	2,5%	2,6%	2,7%	2,8%	2,9%	3,0%	3,1%	3,2%	3,2%	3,0%	2,7%	2,5%	2,4%	2,4%	2,4%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	1,8%	1,7%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Santé	1,8%	1,7%	1,5%	1,3%	1,2%	0,9%	0,7%	0,5%	0,4%	0,2%	-0,1%	-0,2%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,4%
Transport	10,7%	9,6%	8,6%	7,6%	6,7%	5,8%	5,1%	4,3%	3,6%	2,7%	1,9%	1,1%	0,6%	0,5%	0,5%	0,6%	0,7%	0,8%
Communication	0,5%	0,4%	0,2%	0,1%	-0,1%	-0,3%	-0,4%	-0,6%	-0,9%	-1,1%	-1,4%	-1,7%	-1,5%	-1,3%	-1,1%	-0,9%	-0,7%	-0,5%
Loisir et culture	1,4%	1,3%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%
Enseignement	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%
Restaurant et hôtel	1,9%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,2%	1,1%	1,1%	1,3%	1,5%	1,6%	1,5%	1,3%	1,3%
Biens et services divers	2,9%	2,7%	2,6%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,9%	1,7%	1,6%	1,4%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%
Indice général	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,3%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%
Nomenclatures secondaires																		
Energie	4,3%	4,6%	5,0%	5,3%	5,3%	5,5%	5,7%	5,8%	5,9%	5,9%	6,0%	5,9%	5,0%	4,4%	3,8%	3,5%	3,4%	3,3%
Produits frais	7,7%	7,7%	7,8%	7,9%	7,6%	7,2%	6,6%	6,4%	5,9%	5,7%	5,5%	4,9%	4,4%	3,9%	3,5%	3,2%	3,2%	3,4%
Hors énergie et produits frais (moyenne annuelle)	2,8%	2,8%	2,7%	2,7%	2,6%	2,6%	2,5%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,3%
Importé	3,6%	3,5%	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,5%	2,3%	2,0%	1,8%	1,4%	1,1%	0,8%	0,6%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%
Local	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%	3,8%	3,6%	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,5%	2,2%	1,9%	1,7%	1,6%	1,4%	1,5%	1,6%
Durable	3,8%	3,5%	3,1%	2,7%	2,2%	1,8%	1,4%	1,1%	0,8%	0,5%	0,0%	-0,2%	-0,6%	-0,6%	-0,7%	-0,5%	-0,4%	-0,3%
Non-durable	4,4%	4,5%	4,6%	4,7%	4,6%	4,4%	4,1%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	2,7%	2,3%	2,0%	1,7%	1,5%	1,5%	1,5%
Semi-durable	3,9%	3,7%	3,4%	3,0%	2,6%	2,2%	2,0%	1,7%	1,5%	1,2%	1,0%	0,7%	0,4%	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%	0,6%
Services	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%
Primaire	7,3%	7,4%	7,4%	7,4%	7,1%	6,7%	6,1%	5,9%	5,3%	5,0%	4,7%	4,2%	3,5%	3,0%	2,7%	2,3%	2,4%	2,6%
Secondaire	2,1%	2,2%	2,2%	2,3%	2,1%	2,0%	1,9%	1,9%	1,9%	1,9%	1,7%	1,5%	1,3%	1,2%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%
Tertiaire	3,4%	3,2%	3,0%	2,8%	2,7%	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%
Hors Alimentation	3,5%	3,3%	3,1%	2,9%	2,7%	2,5%	2,3%	2,1%	1,9%	1,7%	1,4%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

Contribution Abs. Inflation en glissement annuel

POSTES DE CONSOMMATION	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,4%	2,1%	2,1%	1,7%	1,1%	0,9%	0,8%	1,2%	0,8%	0,7%	0,8%	0,1%	-0,1%	0,3%	0,4%	0,7%	1,3%	1,8%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%
Articles d'habillement et chaussures	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	0,3%	0,2%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Santé	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Transport	0,8%	0,3%	0,2%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%
Communication	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loisir et culture	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Restaurant et hôtel	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%
Biens et services divers	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,6%
Nomenclatures secondaires																		
Energie	0,6%	0,4%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%
Produits frais	1,7%	1,5%	1,6%	1,5%	1,1%	0,9%	0,7%	1,1%	0,7%	0,9%	0,8%	0,6%	0,2%	0,4%	0,6%	0,5%	1,2%	1,3%
Hors énergie et produits frais	2,1%	1,8%	1,4%	1,4%	1,2%	1,1%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,7%	0,8%	0,9%
Importé	1,1%	0,8%	0,7%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,4%	0,3%	0,5%
Local	3,1%	2,4%	2,0%	2,0%	1,4%	1,2%	1,2%	1,5%	1,2%	1,0%	0,9%	0,5%	0,4%	0,8%	0,8%	0,9%	1,5%	1,9%
Durable	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non-durable	2,6%	2,3%	2,4%	2,2%	1,5%	1,2%	0,9%	1,3%	0,9%	0,8%	0,7%	0,3%	0,0%	0,4%	0,5%	0,7%	1,3%	1,5%
Semi-durable	0,5%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,2%	0,2%
Services	1,0%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%
Primaire	2,2%	1,9%	1,9%	1,8%	1,2%	1,0%	0,7%	1,0%	0,6%	0,9%	0,9%	0,4%	-0,1%	0,3%	0,6%	0,7%	1,5%	1,6%
Secondaire	1,3%	1,0%	1,0%	0,7%	0,4%	0,2%	0,5%	0,6%	0,6%	0,4%	0,2%	0,1%	0,4%	0,5%	0,3%	0,6%	0,5%	0,6%
Tertiaire	1,0%	0,7%	0,5%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,5%
Hors Alimentation	1,7%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,4%	0,8%	0,8%	0,6%	0,7%	0,7%	0,8%

Contribution Abs. Inflation moyenne annuelle

POSTES DE CONSOMMATION	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,1%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,0%	1,8%	1,8%	1,6%	1,5%	1,4%	1,2%	1,0%	0,8%	0,7%	0,6%	0,6%	0,7%
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Articles d'habillement et chaussures	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Santé	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Transport	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Communication	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	-0,1%	-0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Loisir et culture	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Restaurant et hôtel	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Biens et services divers	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Indice général	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,3%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%
Nomenclatures secondaires																		
Energie	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Produits frais	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,4%	1,3%	1,2%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Hors énergie et produits frais	1,7%	1,7%	1,6%	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%
Importé	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
Local	2,9%	2,9%	2,8%	2,8%	2,6%	2,5%	2,3%	2,2%	2,1%	1,9%	1,8%	1,5%	1,3%	1,2%	1,1%	1,0%	1,0%	1,1%
Durable	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non-durable	2,3%	2,3%	2,3%	2,4%	2,3%	2,2%	2,1%	2,0%	1,9%	1,8%	1,6%	1,4%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,8%
Semi-durable	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%
Services	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
Primaire	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,0%	1,9%	1,7%	1,7%	1,5%	1,4%	1,4%	1,2%	1,0%	0,9%	0,8%	0,7%	0,7%	0,8%
Secondaire	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,6%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%
Tertiaire	1,0%	1,0%	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
Hors Alimentation	2,1%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,4%	1,3%	1,1%	1,0%	0,9%	0,7%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%	0,6%

Inflation en moyenne annuelle

Pays	Pond. Pays	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
CAMEROUN	52,36	4,5%	4,4%	4,3%	4,3%	4,2%	4,1%	4,0%	4,0%	3,8%	3,7%	3,6%	3,4%	3,1%	2,9%	2,8%	2,7%	2,6%	2,6%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,42	1,7%	2,0%	2,1%	2,1%	2,2%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	1,9%	1,4%	1,0%	0,6%	0,4%	0,5%	0,8%	1,0%	1,3%
CONGO	9,28	3,3%	3,6%	4,0%	4,2%	4,2%	4,0%	3,8%	3,6%	3,6%	3,5%	3,3%	2,7%	2,1%	1,8%	1,3%	1,2%	1,2%	1,5%
GABON	8,84	1,1%	1,1%	1,0%	1,0%	1,0%	1,1%	1,3%	1,4%	1,6%	1,7%	1,7%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%
GUINEE-EQUATORIALE	9,54	3,4%	3,4%	3,5%	3,4%	3,3%	3,1%	3,0%	2,9%	2,8%	2,6%	2,4%	2,3%	2,3%	2,3%	2,2%	2,1%	2,3%	2,4%
TCHAD	16,55	5,7%	5,3%	5,0%	4,6%	3,7%	2,7%	1,5%	0,7%	-0,2%	-1,0%	-1,8%	-2,6%	-3,1%	-3,3%	-3,6%	-3,7%	-3,7%	-3,6%
CEMAC		4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,3%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%

Inflation en glissement annuelle

CEMAC_variation_annuelle

Pays	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
CAMEROUN	5,3%	4,0%	3,7%	3,5%	3,3%	3,2%	3,4%	3,2%	2,8%	2,8%	3,3%	2,5%	1,9%	1,9%	2,0%	2,1%	2,7%	3,3%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	3,3%	2,7%	1,8%	1,1%	1,9%	1,2%	0,4%	1,1%	0,7%	-0,4%	-1,2%	-0,5%	-1,8%	0,2%	3,0%	5,1%	4,1%	4,9%
CONGO	5,9%	6,1%	6,6%	5,0%	3,3%	1,1%	0,8%	1,7%	2,0%	1,1%	-0,4%	-0,9%	-0,2%	2,2%	0,6%	2,9%	3,5%	5,0%
GABON	1,1%	1,5%	1,5%	1,5%	1,7%	2,0%	2,3%	2,2%	2,1%	2,0%	1,6%	1,6%	1,4%	0,9%	0,5%	0,8%	1,1%	1,5%
GUINEE-EQUATORIALE	2,8%	2,6%	3,6%	3,0%	2,0%	2,6%	1,9%	2,1%	2,0%	1,1%	1,5%	2,2%	3,4%	2,5%	1,8%	2,3%	3,7%	4,0%
TCHAD	2,1%	0,6%	-0,1%	-0,8%	-3,1%	-3,4%	-4,7%	-2,7%	-4,0%	-4,1%	-4,3%	-5,7%	-4,0%	-3,1%	-3,0%	-2,8%	-2,3%	-2,0%
CEMAC	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,6%

Contribution Abs. Inflation moyenne annuelle par pays

Pays	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
CAMEROUN	2,4%	2,4%	2,3%	2,3%	2,2%	2,2%	2,2%	2,1%	2,1%	2,0%	2,0%	1,8%	1,7%	1,6%	1,5%	1,5%	1,4%	1,4%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CONGO	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
GABON	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
GUINEE-EQUATORIALE	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
TCHAD	0,9%	0,9%	0,8%	0,8%	0,6%	0,4%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,2%	-0,3%	-0,4%	-0,5%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%	-0,6%
CEMAC	4,1%	4,0%	4,0%	3,9%	3,7%	3,5%	3,2%	3,0%	2,8%	2,6%	2,3%	2,0%	1,8%	1,6%	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%

Contribution Abs. Inflation glissement annuelle par pays

Pays	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
CAMEROUN	2,8%	2,2%	2,0%	1,9%	1,8%	1,7%	1,8%	1,8%	1,5%	1,5%	1,8%	1,3%	1,0%	1,0%	1,1%	1,1%	1,5%	1,8%
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,2%
CONGO	0,5%	0,5%	0,6%	0,4%	0,3%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,1%	0,0%	-0,1%	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	0,3%	0,4%
GABON	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%
GUINEE-EQUATORIALE	0,3%	0,2%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%	0,1%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,3%	0,4%
TCHAD	0,3%	0,1%	0,0%	-0,1%	-0,5%	-0,6%	-0,8%	-0,4%	-0,7%	-0,7%	-0,7%	-0,9%	-0,6%	-0,5%	-0,5%	-0,4%	-0,4%	-0,3%
CEMAC	4,2%	3,3%	3,1%	2,6%	2,0%	1,7%	1,5%	1,9%	1,4%	1,2%	1,3%	0,6%	0,8%	1,0%	1,0%	1,4%	2,0%	2,6%